

A) NNEE 1966 N° 454 /PR/MDRC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU LA PROCLAMATION DU 22 DÉCEMBRE 1965 ;
VU LE DÉCRET N° 144/PR DU 24 DÉCEMBRE 1965 PORTANT FORMATION DU GOUVERNEMENT ;
VU LA LOI N° 64-34 DU 12 DÉCEMBRE 1964 FIXANT LA LISTE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT DONT LA NOMINATION EST FAITE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE CONSEIL DES MINISTRES ÉTANT OBLIGATOIREMENT ENTENDU ;
VU LE DÉCRET N° 36/PR/MDRC DU 25 JANVIER 1966 PORTANT NOMINATION DE M. JACQUES DUBREUIL EN QUALITÉ DE CHEF DU SERVICE DES PÊCHES PAR INTÉRIM
SUR LA PROPOSITION DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA COOPÉRATION ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

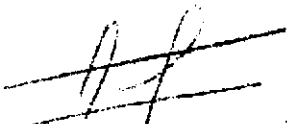
D E C R E T E :

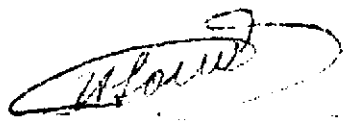
ARTICLE 1er.— MONSIEUR FRANÇOIS PARAISO, DE RETOUR DE STAGE REPREND LES FONCTIONS DE CHEF DU SERVICE DES PÊCHES DONT IL ÉTAIT TITULAIRE.

ARTICLE 2:— LE PRÉSENT DÉCRET QUI AURA EFFET POUR COMPTER DU 31 OCTOBRE 1966, DATE DE REPRISE DE SERVICE DE L'INTÉRESSÉ SÉRA PUBLIÉ AU J.O.R.D. ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SÉRA./.-

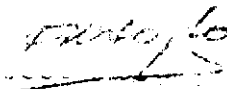
Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1966

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA COOPÉRATION


M. MENSAH


GÉNÉRAL CHRISTOPHE SOGLO

LE MINISTRE DES FINANCES ET
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,


N. SOGLO

PLIATIONS :

	4	PÊCHES	2
IE	4	DGF-DB-	
A	2	SF-CF	4
RD	1	TRÉSOR	4